



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 13 septembre 2012

Le président, M. Michael Rohrer, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale.

Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, ainsi que de la presse et du public.

Il remercie l'huissier pour sa présence et la préparation de la salle ainsi que le personnel communal des Services de conciergeries pour la mise en place de celle-ci.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 57 Conseillers et Conseillères.

14 personnes sont excusées (Mmes Katia Annen, Catherine Labouchère, Véronique Villaine et MM. Marco Fulvio Amado Ribeiro, Arthur Bigler, Marcel Brauch, Martial Cosandier, Christian Gander, Jean-Marc Guibert, David Mayer, Carol Petipierre, Cristian Riccio, Daniel Richard, Christian Vernex).

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum est atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Vous avez pris connaissance de l'ordre du jour et des modifications suivantes : report sur demande de la Municipalité du préavis N°32 (anciennement point 15) et nouvel intitulé concernant le préavis municipal N° 29 *relatif au nouveau règlement communal sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets*.

Le bureau n'a pas reçu de motion, de postulat ni d'interpellation.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 juin 2012.
3. Assermentation de 3 Conseillers/ères.
4. Communications du bureau.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision sous clause d'urgence en un seul débat

6. **Préavis municipal N° 33** relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la relocalisation partielle de certaines activités au lieu-dit «La Ballastière».

Préavis avec décision

7. **Préavis municipal N° 22** relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la construction d'une piscine couverte sur la parcelle 91 au lieu-dit «Montoly».
8. **Préavis municipal N° 24** relatif à l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Coopérative d'utilité publique Cité Derrière à constituer sur la parcelle communale N° 614 au lieu-dit «Chemin de la Chavanne» pour la construction d'un bâtiment locatif plurigénérationnel.

9. **Préavis municipal N° 25** relatif à l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à constituer sur la parcelle communale N° 4233 (Plan de quartier «Communet-Borgeaud») pour la construction d'un bâtiment d'habitations collectives (B2.4).

Première lecture

10. **Préavis municipal N° 27** relatif aux modifications du Plan d'extension partiel (PEP) "Villa Prangins – La Crique" et son règlement.
11. **Préavis municipal N° 28** relatif à l'octroi d'un crédit pour l'étude d'avant-projet du nouveau passage inférieur piétons – deux-roues légers à la gare CFF.
12. **Préavis municipal N° 29** relatif au nouveau règlement communal sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets.
13. **Préavis municipal N° 30** relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2013.
14. **Préavis municipal N° 31** relatif à l'initiative communale demandant «La gratuité des transports publics pour tous les enfants scolarisés à Gland».

Autres objets

15. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Martial Cosandier «Pour une politique énergétique responsable» et nomination d'une Commission.
16. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Jean-Marc Guibert demandant à la Municipalité une installation ciblée de caméras de vidéosurveillance dans le périmètre de la nouvelle place de rencontre de la gare, afin de rassurer et d'augmenter la sécurité de nos citoyens et d'éviter les déprédations récurrentes du mobilier urbain.

Divers

17. Nomination d'un membre à la Commission du Plan de zones.
18. Nomination d'un/e délégué/e au Conseil intercommunal du Conseil régional.
19. Nomination d'un/e délégué/e au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC).
20. Divers + Propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire ou abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 21 juin 2012.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal à l'unanimité accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 juin 2012.

3. Assermentation de 3 Conseillers/ères

En préambule, le président lit les démissions de Mme Claudia Cela pour le 31 juillet 2012 et de M. Olivier Genevaz pour le 6 août 2012, puis il est passé aux présentations des candidats.

- M. Waeger au nom du PS, présente Mme Stella Motta Larrivé, remplaçant Mme Sara Petraglio, démissionnaire. Mme Motta Larrivé est domiciliée à Gland depuis 2005. Elle est mariée et mère de deux enfants. Mme Motta Larrivé a suivi une formation de maîtresse d'école, elle a travaillé au Service d'aide et soins à domicile à La Chaux-de-Fonds. A Gland, elle a œuvré en temps qu'accueillante de jour auprès du Réseau d'accueil des Toblerones. Depuis leur création, elle est membre de la Commission d'intégration et du comité de la fête multiculturelle. Elle s'engage dans des associations

sportives comme bénévole, participe au déroulement de la Fête du Chêne et pour la deuxième année consécutive, anime le Centre aéré. Mme Motta Larrivé souhaite contribuer à la convivialité et à l'esprit écologique de Gland. Merci de lui faire bon accueil.

- M. Tacheron, au nom du PLR, présente M. Heinz Beutler, remplaçant Mme Claudia Cela, démissionnaire. M. Beutler n'est pas un inconnu puisqu'il était Conseiller jusqu'à la fin de la législature précédente. Merci de lui faire bon accueil.
- M. Bachelard, au nom du GdG, présente M. Olivier Moulin, remplaçant M. Olivier Genevaz, démissionnaire. M. Moulin habite Gland depuis 2001. Il est marié et père de deux filles. Après avoir obtenu sa licence en sociologie, il s'est lancé dans l'informatique et travaille actuellement à l'Ecole hôtelière de Lausanne comme responsable du support informatique. Il pratique la planche à voile et le triathlon. Il apprécie le contact avec la nature ainsi que les activités en famille. M. Moulin s'intéresse aux divers aspects du développement durable, thème qui le passionne depuis longtemps. Merci de lui faire bon accueil.

Le président invite Mme Motta Larrivé et MM. Moulin et Beutler à venir devant le bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.

Les nouveaux Conseillers, après lecture du serment, promettent de le respecter.

Le président les félicite et les invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de ces assermentations, le nombre de Conseillers présents passe à 60.

3. Communications du bureau

- Le 2 juillet a eu lieu la cérémonie de passation des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau bureau. Merci à l'ancien bureau et à son président pour l'excellent travail fourni durant cette première année de législature.
- Le 6 août, le bureau a rencontré une délégation fort restreinte de la Municipalité pour la préparation de la séance de ce soir.
- Le 7 août, le Secrétaire communal informait le bureau du dépôt d'un préavis urgent avec décision en un seul débat; il s'agit du préavis N° 33 porté à l'ordre du jour sous le point 6.
- Le 3 septembre, le bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du 11 octobre.
- Le 4 septembre a eu lieu la réception du président du Grand Conseil, en présence du Conseil d'Etat in corpore et de plus de 500 invités. Cette réception a été organisée de main de maître par notre municipale Mme Christine Girod, et a montré une image très positive de notre ville. Au nom du Conseil, le président remercie celles et ceux qui ont fait de cet évènement une véritable fête populaire.
- Le 10 septembre se terminait le délai des candidatures pour le poste de secrétaire-suppléant. Nous avons reçu 7 candidatures qui seront examinées par le bureau afin de pouvoir proposer une élection lors du prochain Conseil.

5. Communications de la Municipalité

Gérald Cretegnny, syndic (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

M. Marc-André Loup nous a quitté le 1^{er} août 2012. Au service de la commune depuis le 1^{er} mars 1986, il devenait dès 1987, responsable du Service des Espaces verts, fonction qu'il a assumé avec brio jusqu'à cette année. Il a également assumé la présidence de la Commission du personnel qui a étudié le nouveau Règlement du personnel que le Conseil a avalisé en 2011. Sa Foi l'a aidé à affronter la maladie avec courage, sans perdre espoir. Nos pensées émues vont à son épouse et ses deux filles. L'Assemblée lui rend hommage en respectant une minute de silence.

- **Personnel communal:** arrivées: 2 juillet, Mme Viviane Pernet, secrétaire à 50% au secrétariat municipal pour le nouveau poste pour l'AIL; 13 août, M. Jonathan Watts, nouvel apprenti d'exploitation à l'Ecole de Grand-Champ; 20 août, M. Daniel Das Neves, nouvel apprenti employé de commerce au secrétariat municipal; 27 août, Mme Patricia Da Silva Alves, auxiliaire à la PauseDéj

remplaçant Mme Gaille, partie en mai. 24 août, fin de l'apprentissage de M. Joao Moreira, agent d'exploitation à l'École de Grand-Champ (4^e année). En août, Mme Sandrine Allaman, bibliothécaire, fêtera 20 ans de service, MM. Michel Badel et Domenico Russo, concierges aux Perrerets, 15 ans; en septembre, Mme Marie-Noëlle Studerus, patrouilleuse remplaçante, 15 ans.

- **Divers:** le 6 octobre, à Nyon aura lieu la Fête de la vigne du district avec vendanges l'après-midi. Un rallye pédestre, départ Place du Château, se déroulera dans la ville et il est ouvert à l'ensemble des élus de la région. Les dates des séances du Conseil communal sont fixées, elles seront jointes au prochain envoi.

M. Olivier Fargeon, municipal (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

- **Routes:** les travaux d'élargissement de la route de Luins se poursuivent comme prévus et ceux de consolidation au droit du futur parking silo ont débuté en coordination avec l'entreprise Losinger en charge du chantier Communet-Borgeaud. Le dossier du pont autoroutier est toujours en phase de validation auprès du DETEC. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Inspectorat fédéral des installations courant fort (ESTI), le Canton se sont prononcés et seules quelques remarques sont apparues, auxquelles l'OFROU a déjà répondu. Le permis de construire devrait être délivré courant janvier 2013, à l'issue des 18 mois de procédure. L'OFROU a annoncé avoir mandaté un bureau d'ingénieurs pour l'étude du projet de détail de l'ouvrage, permettant ainsi à ce bureau de débiter de suite l'étude et entreprendre la préparation des appels d'offre.

Les travaux du chemin de la Perroude n'ont débuté que le 27 août et non comme prévu pendant les vacances scolaires en raison de la coordination des travaux et des délais de mise à disposition des matériaux nécessaires aux 2 entreprises que sont la S.E.I.C. pour la mise en œuvre d'une canalisation dédiée au chauffage à distance et des Services industriels de Lausanne (SIL) pour le remplacement de leur canalisation de gaz. En raison de la proximité de l'école, les entreprises ont été sensibilisées à porter un soin tout particulier à la sécurité.

Les travaux de la rue de la Combe ont débuté le 10 septembre. La fouille pour la nouvelle conduite est en cours, suivront la pose de la conduite, le raccordement des immeubles, la pose du collecteur d'eau pluviale et le remblayage. La réfection de la route débutera dès le 18 septembre et devrait se terminer d'ici 3 semaines environ.

Des travaux de fouilles ont débuté sur le trottoir de la route de Begnins. La commune ne pouvant s'opposer formellement à la délivrance d'une autorisation de travaux en relation avec l'amélioration des prestations fournies par Swisscom, elle a conditionné son autorisation de remise en état total du trottoir à la charge de l'entreprise.

- **Skatepark:** l'entreprise mandatée pour la réalisation de ce chantier a décidé d'arrêter les travaux, arguant d'un manque d'information technique concernant la stabilité du terrain. La Municipalité a rappelé à cette entreprise ses devoirs d'entrepreneur et exigé le respect des conditions contractuelles nous liant. Une séance de conciliation a eu lieu, le chantier devrait reprendre d'ici la semaine prochaine. La Municipalité maintient une attention soutenue sur ce dossier afin qu'il soit réalisé dans les délais prévus et avec toute la qualité exigée.

- **Cimetière:** les tombes et concessions concernées sont désaffectées. La construction du mur du columbarium Est devrait être terminée pour le 21 septembre. Pour mémoire, le crédit de construction accordé par le conseil communal est de Fr. 182'000.- et le surcoût des plaques de granit suisse demandé par amendement est environ Fr. 12'000.-.

- **Gaz:** à quelques jours d'intervalle, à la Grand-Rue, 2 fuites de gaz ont été détectées sur le réseau des SIL. Les mesures ont rapidement été prises en remplaçant une partie de la conduite incriminée et en la "chemisant" sur une autre partie.

- **Déchèterie:** le responsable de la déchèterie, M. Vuichard, ayant fait valoir son droit à la retraite pour la fin de l'année, la Municipalité a mis la place au concours afin d'avoir une transition rapide en vue des échéances futures.

- **Espaces verts:** suite au décès de M. Loup, la Municipalité a mis le poste de Chef de Service au concours et pour assurer l'intérim a désigné Mme Fabienne Perret.

M. Daniel Collaud, municipal (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts).

- **Finances:** le décompte final pour la péréquation 2011 est arrivé; nous avons un complément de Fr. 1'296'397.- à verser qui se décompose comme suit: 1 Mio pour la facture sociale et Fr. 294'000.- pour la péréquation directe. L'Autorité de surveillance des finances communales a informé les communes qu'un rattrapage sera effectué sur 2013 et 2014 pour les années 2011 et 2012. En effet, la bascule de 6 points d'impôt en faveur de l'Etat n'est pas suffisante pour couvrir les nouvelles charges qui représentent 6,37 points. Il en résulte un montant de 10,83 Mio, avec les intérêts, que les communes doivent à l'Etat. Cette solution a été validée par l'Union des communes vaudoises (UCV) et par l'Association des communes vaudoises (ADCV). Suite à la rencontre annuelle avec l'Administration cantonale des impôts (ACI) où les points soulevés par M. Favez lors du dernier Conseil ont été abordés, la Municipalité a reçu la réponse suivante: « *Pour le bon ordre, nous vous confirmons que les seules informations publiques que votre Municipalité peut être amenée à communiquer à votre Conseil (cf. procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 juin 2012), sont d'une part, le nombre de contribuables imposés d'après la dépense, établis dans la commune de Gland, et d'autre part, le nombre d'entreprises au bénéfice d'une exonération temporaire, lesquelles ont leurs sièges dans votre commune* ». Pour notre commune, au 31 décembre 2011, les personnes imposées aux dépenses sont au nombre de 22, ce chiffre évolue en fonction des départs, des arrivées, des décès ou autres. Concernant les sociétés, il y a actuellement deux sociétés avec une réduction temporaire active, une société avec une réduction acceptée mais qui n'est pas encore active étant donné qu'elle n'a pas encore fait de bénéfice et deux sociétés sont en cours d'étude.

- **Santé:** le nouveau Service des urgences et l'extension du Service de radiologie de l'Hôpital de Nyon ont été inaugurés ce jour, en présence du Président du Conseil d'Etat. Cette amélioration devrait fortement améliorer la qualité de l'accueil et répondre aux défis des années futures.

Mme Florence Golaz, municipale (Sécurité publique. Population. Transports publics).

- **Naturalisation facilitée:** accordée à: M. Gioele Prudente et Mme Cindy Guerreiro Fernandes.

- **Naturalisation ordinaire:** accordée à la famille Dienes: Zoltán, Ágnes, Bence, Sara, Gabor et à Mme Edna Petraitis.

- **Sécurité:** le rapport final concernant le diagnostic de sécurité est parvenu. Les recommandations proposées par notre mandataire seront analysées par la Municipalité le 12 octobre, puis une analyse plus fine se fera avec nos différents partenaires (gendarmerie, bureau des radars, CFF notamment). Le rapport sera publié par la suite. A noter que parmi les problèmes urgents mentionnés par les répondants, l'on trouve dans l'ordre: circulation routière (31%); cambriolages et vols (28%); vandalisme (20%); groupes de jeunes traînant dans la rue (20%). Les moyens à mettre en œuvre afin de traiter les problèmes les plus urgents sont dans l'ordre: Police présente à pied (32%); intervention rapide de la police lors d'un appel au 117 (27%); mesures de sécurité routière (21%); caméras de surveillance (14%).

Depuis le 1^{er} août, la commune a mandaté la Société de sécurité privée SIR pour effectuer, durant la nuit, des contrôles des bâtiments communaux et autres lieux communaux ouverts au public. La prestation totalise 7h de surveillance par semaine. Les lieux à contrôler ont été déterminés d'entente entre les Services communaux et la gendarmerie. Le SIR peut faire appel à la gendarmerie en cas de dommages constatés ou s'il est découvert la présence d'individus suspects. Une analyse sera faire au terme d'une période d'essai de 3 mois.

- **Railfair:** le groupe de bénévoles actifs à la gare de Gland va travailler en collaboration avec le nouveau groupe constitué à Nyon, ils seront donc amenés à travailler également en gare de Nyon. La Municipalité restera attentive à ce qu'une présence suffisante soit organisée dans notre gare.

- **Marché hebdomadaire:** la réflexion se poursuit. Le concept d'un marché du soir est en discussion avec l'Association des artisans et commerçants de Gland. Les exemples de Renens et Coppet démontrent que la tenue d'un marché en fin d'après-midi ou en début de soirée rencontre un intérêt

pour les marchands et les clients qui peuvent ainsi faire leurs achats après le travail. Un œil attentif est porté sur ces deux expériences afin d'en tirer le meilleur parti.

- **Pédibus:** l'Association des parents d'élèves ayant renoncé à poursuivre son activité, la commune a sollicité la responsable du programme cantonal «ça marche». Le 3 septembre a eu lieu une soirée d'informations; au terme de cette séance, il a été possible de mettre sur pied deux lignes, l'une entre la rue de la Gare et le Collège des Perrerets, l'autre entre Riant-Coteau et le Collège de Mauverney. Le SPOP va placer des panneaux indiquant les points de rassemblement des écoliers. Il est souhaitable que d'autres parents viennent prêter main forte à ces deux lignes.
- **Semaine de la mobilité:** se déroulera du 18 au 21 septembre. Un appareil indiquant la vitesse des usagers de la route sera installé à divers endroits de la commune et sera couplé avec la campagne "Franky Slow Down" du Bureau de prévention des accidents. Des objets utiles tels que des sacs à commissions ou des couvre-selle seront distribués aux adeptes de la mobilité douce en guise de remerciements. Le 18 septembre, entre 16h30 et 19h30, Vélopass fera la promotion des stations de vélos en libre service proches de la gare. Une explication sera fournie aux personnes intéressées ainsi que des bons pour des cartes journalières. Un contrôle des cycles par un mécanicien professionnel sera effectué le 20 septembre devant le Collège de Grand-Champ de 15h à 17h. Une fiche de contrôle sera remise à chacun. Le 21 septembre, les écoliers sont invités à se rendre à pied à l'école dans le cadre de la journée internationale.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments).

- **Plan partiel d'affectation (PPA) La Combaz:** une révision du périmètre est en train d'être étudiée avec les différents propriétaires voisins et les CFF. Après enquête publique, ce PPA reviendra devant le Conseil avec un nouveau périmètre, légèrement modifié mais pas fortement "chamboulé".
- **Pavillon commercial de la gare:** l'enquête publique complémentaire est finie et les quelques oppositions ont été transmises. Avant de les traiter, il faut attendre la détermination des Services de l'Etat qui doivent se prononcer sur la modification de structure du débit de boissons uniquement et pas sur le pavillon commercial pour pouvoir, le cas échéant, délivrer le permis de construire .
- **UAPE:** plusieurs séances de travail ont eu lieu avec l'entreprise DM BAU. Le début des travaux est programmé pour dans deux semaines. La mise à disposition du bâtiment est prévue pour fin mars 2013.
- **Collège des Perrerets:** la présentation du projet lauréat des bureaux Longchamp pour l'architecture et Planair pour les questions énergétique et technique a eu lieu en présence de quelques Conseillers. 5 bureaux ont rendu leur travail; qu'ils en soient remerciés, car il faut savoir que c'est environ 500 h. de travail sur un tel dossier. Le couvert du préau est une réplique de ceux réalisés sur la Place de la Gare.
- **Montoly 2:** les premiers utilisateurs ont pris possession de leurs locaux. Quelques finitions sont encore en cours pour accueillir courant automne l'AVS, le SBU et le SIE. L'inauguration de ce bâtiment est prévue le 7 novembre.
- **Plage de la Dullive:** l'examen préalable de l'aménagement routier de la Route suisse, y compris le parking, auprès du Service des routes arrive à bout touchant. La Municipalité est dans l'attente du retour de cet examen pour pouvoir soumettre le dossier à l'enquête publique. Des séances d'information à l'attention de la population, des riverains, de l'organisation de protection de la nature et des pêcheurs professionnels sont prévues.

Mme Isabelle Monney, municipale (Affaires sociales. Culture. Culte).

- **Affaires sociales:** le déménagement de l'Agence d'assurances sociales dans les nouveaux locaux de Montoly 2 s'effectue ces jours-ci. Après rénovation, le CMS prendra possession des locaux de l'AAS, car ses locaux actuels sont devenus trop exigus.
- **Fête de la musique:** a eu lieu le 23 juin et fut une jolie réussite. La météo a été pour beaucoup, mais la formule "sans vedette" avec une part belle faite aux enfants a ravi le plus grand nombre.

Tous les groupes et stands ont beaucoup apprécié l'ambiance. Le résultat financier affiche un solde positif de plus de Fr. 5'800.- .

- **Open air:** fut un beau succès avec plus de 1'500 billets vendus. Le dernier soir, la projection de «l'Age de glace 4» a dépassé tous les pronostics. S'entourer de professionnels, que ce soit pour la programmation ou la projection, a joué un rôle important. Le partenariat avec le Cinéma Rex d'Aubonne a permis d'obtenir un choix de films tout public fort appréciés. Nous avons pu nous rendre compte que notre population se réjouit de ces instants de convivialité à un coût abordable. Merci aux sociétés locales pour leur participation et au personnel communal pour son implication dans ce genre de manifestation.
- **Fête multiculturelle:** aura lieu le 23 septembre à la Salle communale. L'Inde sera à l'honneur. Des stands de nourriture espagnole, chilienne, thaï, kosovare et indienne feront voyager culinairement les visiteurs. Le bénéfice du stand indien sera reversé à une école de Bénarès. L'après-midi, des groupes musicaux se produiront pour le plus grand plaisir de chacun. Merci de leur réserver bon accueil.
- **Théâtre Grand Champ:** le programme a été présenté à la presse; il est varié et de belle qualité. 25 septembre, la pièce théâtrale «Soif» avec Corinne Touzet et Fred Nony; 6 octobre, Laurent Nicolet fera rire les férus d'humour; 7 octobre, le quintette de musique Klezmer Kol Simcha sera à l'honneur.
- **Portes ouvertes de la "Villa Rose":** le 29 septembre, l'Association organise les portes ouvertes de ce lieu historique. C'est l'occasion pour tous ceux qui ne connaissent pas ce témoin remarquable de la 2^e guerre mondiale de pouvoir découvrir ce fortin d'infanterie dénommé "Villa Rose".

Mme Christine Girod, municipale (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

- **Centre aéré:** a accueilli une vingtaine d'enfants par jour durant l'été et au total, ce sont 96 enfants qui y ont participé. Le travail des monitrices et des responsables qui se sont investis dans la surveillance et l'animation de ces journées auprès des enfants est à saluer.
- **Rentrée scolaire;** a eu lieu le 27 août pour 1516 élèves. Etablissement secondaire: 725 élèves, répartis en 23 classes à Grand-Champ et 16 aux Tuillières. Etablissement primaire: 791 élèves, dont 415 à Mauverney et 376 aux Perrerets.
- **Accueil à la PauseDéj:** 100 enfants sur les sites des Perrerets, de Mauverney et de Grand-Champ sont accueillis chaque jour.
- **Devoirs surveillés:** ont repris cette semaine. Une équipe de 10 personnes a été formée pour assurer cette prestation. Pour le Primaire, ont été mises sur pied 1 classe à Mauverney et 1 aux Perrerets avec 2 surveillants par classe, ce qui permet de soutenir activement les élèves allophones. Pour le Secondaire, 1 classe est ouverte pour le moment, mais vu le nombre d'élèves, une autre pourrait s'ouvrir prochainement. Cette organisation se fait en collaboration avec les Services de la commune et les Directions des 2 Etablissements. Merci à chacun pour son travail.
- **Réception du président du Grand Conseil:** c'est la première fois que Gland a un président du Grand Conseil, en la personne de M. Philippe Martinet. Cette manifestation du 4 septembre est historique et exceptionnelle. Il est de tradition que la commune de domicile organise cette réception. Le comité d'organisation composé de Mmes Isabelle Monney, Christine Etienne, Christine Girod et de MM. Dominique Gaiani, François-Xavier Paccaud a été animé par l'envie de faire une fête populaire, accueillante et moderne. A relever l'accueil extrêmement favorable et le soutien généreux reçu de la part des sponsors ainsi que la participation financière des communes du district. Grâce à nos infrastructures, il a été possible d'accueillir la partie officielle au Collège des Tuillières, puis dans la cour du Collège de Grand-Champ, la population et les invités pour l'apéritif et dans la salle omnisports, servir le repas aux convives. Merci aux sociétés locales et à la Direction de l'Etablissement secondaire pour leur bonne collaboration, puisque les locaux n'ont pu être utilisés pendant quelques jours. Merci à l'Etablissement primaire et son Chœur des écoles pour avoir animé la partie officielle ainsi qu'à la centaine d'enfants et leurs enseignants pour avoir participé au cortège. A relever, le précieux investissement et le travail précis fourni par le personnel de la commune, grâce à leur travail, ils ont assuré une belle carte de visite de Gland. Grand merci.

• **Etablissement primaire:** reçu en début d'après-midi le courrier suivant de la part de la Direction générale de l'enseignement obligatoire: *«J'ai le plaisir de vous annoncer que, dans sa séance du 12 septembre 2012, le Conseil d'Etat a accepté la demande de transfert de Mme Valérie Merino de Tiedra, actuelle Directrice de l'Etablissement primaire de Gland. Mme Merino de Tiedra prendra, le 1er janvier 2013, la direction du nouvel Etablissement primaire de Renens qu'elle aura pour tâche de créer et de mettre en place, avec la collaboration fort précieuse des deux directeurs déjà en charge des élèves renanais. Je forme à son égard mes bons vœux pour la réalisation de cette rare et assurément passionnante mission.*

Le poste de directeur-riche de l'Etablissement primaire de Gland sera proposé en transfert interne ces prochains jours». Signé, Alain Bouquet, Directeur général.

La Municipalité prend note de cette information et remercie d'ores et déjà Mme Merino de Tiedra pour le travail accompli à l'Etablissement primaire de Gland et la bonne collaboration mise en place. Elle lui souhaite plein succès pour la suite de ses activités.

Avec l'arrivée de M. Jean-Michel Favez, le nombre de Conseillers présents passe à 61.

PREAVIS AVEC DECISION SOUS CLAUSE D'URGENCE EN UN SEUL DEBAT

6. Préavis municipal N° 33 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la relocalisation partielle de certaines activités au lieu-dit «La Ballastière».

Le président précise que la Municipalité fait référence à l'art. 70 du Règlement du Conseil communal: *"Sont exemptés de la discussion préalable notamment les rapports et préavis sur :
- les cas d'urgence dûment motivés par la municipalité"*

- M. Davoine, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

• La discussion est ouverte.

M. Marandola: l'aménagement du territoire et l'urbanisme sont des sujets qui tiennent à cœur le groupe des Verts qui salue et encourage la volonté municipale de construire de nouveaux logements. Cependant, avec ce préavis, elle démontre une vision parcellaire et à court terme de l'évolution urbanistique de notre ville. Il est fondamental de savoir d'où nous venons, où nous en sommes et où nous allons. Ce préavis relance les questions concernant la zone Ouest, l'aménagement du projet dit Pôle 1C, de l'avenir de la Ballastière (Ronchi SA) et plus généralement de l'urbanisme à Gland. A quand une vision globale ou plus détaillée à long terme de l'avenir de la zone Ouest?

- M. Genoud: le résultat de l'appel d'offres ne peut pas encore être communiqué car les concurrents n'ont pas reçu de courrier précisant qui l'a emporté. Le Plan directeur communal va réunir tous les éléments déjà connus et ce document permettra d'avoir une vision claire pour les 15 ans à venir. Une première séance est prévue le 7 novembre et courant l'année prochaine, il devrait être possible de dégager des perspectives et d'avoir une bonne vision de la ville.
- M. Favez: félicite la Commission pour son rapport démontrant que l'argument d'urgence pour ce préavis est en grande partie infondé et qu'il est plutôt dû à la négligence de la Municipalité.
- M. Cretegnny: précise qu'au niveau de l'urgence, il y a incompréhension. Depuis 2 ans, la Municipalité multiplie les séances avec les partenaires pour trouver un accord. C'est un puzzle et il se trouve que les derniers éléments qui ont permis de se mettre d'accord pour arriver à ce préavis l'ont été fin juin, début juillet. Avant cet accord, il n'était pas possible de pouvoir présenter un projet sachant que les délais pour un préavis en deux débats étaient trop longs et les risques de ne pas pouvoir saisir cette opportunité étaient évidents. C'est dans le cadre d'une bonne gestion que la Municipalité a décidé d'appliquer la clause d'urgence.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et une abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 33 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la relocalisation partielle de certaines activités au lieu-dit «La Ballastière».

- d'accorder le crédit de Fr. 95'580.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude.

PREAVIS AVEC DECISION

7. Préavis municipal N° 22 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la construction d'une piscine couverte sur la parcelle N° 91 au lieu-dit «Montoly».

Le président apporte les précisions suivantes:

une première discussion a déjà eu lieu concernant ce préavis lors du Conseil du 21 juin 2012. Suite à l'amendement accepté par le Conseil, la Municipalité a demandé un renvoi en se référant à l'art. 88 du Règlement du Conseil communal. Un complément d'informations a été fourni aux Commissions technique et finances. Ces Commissions ont rendu chacune un complément à leur premier rapport, qui n'ont, vu les vacances et autres raisons, pas pu être rendus dans les temps afin que le bureau puisse les transmettre avec les documents de la séance de ce soir. Ces compléments de rapports seront donc lus in extenso et ont été déposés sur les tables.

Après la lecture de ces compléments de rapports, la discussion sera reprise où elle en était restée lors de la dernière séance.

- M. Freuler, rapporteur de la Commission technique, lit le complément au rapport: la Commission maintient sa proposition et présente un sous-amendement proposant de porter le montant du crédit d'étude à Fr. 1'599'480.- et d'autoriser la Municipalité à emprunter cette somme.
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances, rappelle pour mémoire que la Commission avait proposé de refuser le crédit d'étude, non qu'elle ait été contre la piscine loin sans faut, mais parce qu'elle aurait souhaité avoir des détails financiers sur toutes les autres variantes et pas seulement sur l'une comme proposé par la Municipalité, puis lit le complément au rapport et la conclusion: quelque soit la décision du Conseil communal, la Commission des Finances estime que les finances communales soient en mesure de supporter les charges qui figure dans le tableau comparatif. En outre, elle tient à rappeler que le crédit d'étude est compris dans le coût de la construction de la piscine.
- Le président constate que les conclusions de la Commission des Finances ne sont pas très explicites et lui demande d'expliquer plus clairement cette conclusion. Faut-il prendre ces conclusions pour un refus du préavis comme cela était mentionné dans le premier rapport, ou doit-on comprendre la seconde conclusion comme une acceptation du préavis, ou une acceptation du préavis amendé et éventuellement sous-amendé?
- M. Mawjee: précise, en tant que président de la COFIN, que la Commission est consciente de l'importance du projet. Lorsqu'elle a préavisé négativement le premier préavis, c'était pour avoir plus de détails sur le projet. Maintenant, le Conseil communal et la Municipalité ont étudié 2 variantes. La Commission des Finances est pour la piscine et dans ses conclusions, elle stipule que quelque soit la décision choisie, nous avons les moyens de la financer, donc la Commission préavise favorablement pour l'acceptation de ce préavis.

Le président constate alors que les deux compléments de rapports vont dans un sens semblable, les Commissions proposant d'accepter ce préavis avec éventuellement un sous-amendement à l'amendement déjà proposé. Il précise que d'abord, la discussion sera ouverte sur le sous-amendement proposé par la Commission technique, puis ensuite la discussion générale sera ouverte, ce qui pourrait donner lieu à d'autres propositions d'amendements.

Il relit l'amendement et le sous amendement, à savoir: «*La variante retenue pour le projet de la piscine est la proposition N°4, avec un fond mobile longitudinal tel que prévu dans la variante 5. La sortie sur l'extérieur se fait au travers d'un sas. Les aménagements extérieurs comprennent des jeux d'eau pour*

les plus petits ainsi qu'une place de jeux. La zone est clôturée. Le montant alloué au crédit d'étude est majoré de Fr. 100'000. --TTC» et le sous-amendement, à savoir: « de porter le montant du crédit d'étude à Fr. 1'599'480.--».

- La discussion est ouverte sur le sous-amendement.
- M. Favez: se pose des questions. Il trouve que le premier crédit d'étude de Fr. 1'375'000.- était déjà très élevé et il a fait d'autres recherches. Le projet le plus proche est celui de Chésereux avec 6 lignes d'eau pour un coût total de 11 Mio, le crédit d'étude étant de Fr. 400'000.-. Là, on arrive avec un crédit d'étude avoisinant 1,6 Mio. Les Commissions se sont-elles vraiment penchées sur la question de l'explosion des coûts? Il ne trouve pas de réponses, ni dans le préavis, ni dans les rapports sur les raisons de cette explosion des coûts. Il souhaite que la Municipalité retire son préavis, le retravaille afin de donner des renseignements crédibles sur lesquels l'on puisse se baser pour prendre ces décisions importantes et désire avoir des explications de la part de la Municipalité sur l'explosion de ces coûts.
- M. Genoud: ici, nous parlons du sous-amendement. La Municipalité interviendra dans la discussion générale; elle ne soutient absolument pas le sous-amendement proposé.
- La discussion est close sur le sous-amendement et il est passé au vote.

Décision

Le Conseil communal accepte le sous-amendement par 25 oui, 23 non et 10 abstentions significatives.

- La discussion générale sur le préavis est ouverte.
- M. Genoud: tous les comparatifs ont été donnés aux Commissions. A Chésereux, il n'y a que 5 lignes d'eau et non 6; elles font 2 m. de large et il n'est pas possible de faire de compétitions, cela a été voulu par le projet; le volume est nettement inférieur à celui de Gland. Au niveau du format, ce n'est pas du tout le même projet. Le crédit d'étude de notre piscine est conforme aux normes SIA en vigueur et il est conforme aux possibilités de soumettre au Conseil un crédit de construction, après cette étape-là, avec soumissions rentrées. Oui, le montant est élevé, mais c'est ce qu'il faut pour arriver et pour finaliser cet avant-projet. Il faut faire homologuer, voir les différentes profondeurs et les possibilités techniques à mettre en œuvre, pour avoir une piscine qui soit conforme au développement durable. Cela est tout-à-fait conforme à la pratique habituelle, avec des négociations de rabais faites avec les architectes. La Municipalité discute aussi des honoraires afin de ne pas galvauder les deniers communaux.
- M. Dorand: est contre le projet et s'en explique. A la base, ce projet était une patinoire qui a dévié en patinoire-piscine pour se terminer en piscine. Si les Glandois sont prêts à monter à St-Cergue pour aller patiner, ils sont prêts à faire entre 5 et 9 km pour aller à la piscine puisque dans un rayon de 9 km, nous trouvons 4 piscines couvertes de 25 m.: Rolle, Bassins, Nyon, Chésereux et bientôt une 5^e à Coppet. Il ne faut pas dire qu'il est nécessaire et urgent de faire une piscine, c'est du luxe, d'autant plus que pour le moment, nous n'aurons pas droit à un subside de l'Etat. La piscine des Perrrerets suffit aux besoins des écoles et dans la conjoncture actuelle, avec ce qu'il y a à faire dans le Plan des investissements, il faut se concentrer sur les projets profitant à tous les Glandois. Dans le préavis relatif à l'arrêté d'imposition, il est écrit: *«Les nombreux changements économiques en cours ou déjà arrivés, vont nous imposer d'être plus stricts dans le cadre du Plan d'investissements 2012 – 2015 et de respecter les axes: nécessité – plus values pour les citoyens – priorité ou répartition dans le temps, afin de ne pas faire exploser la dette d'ici 2014 – 2016»*. Pour toutes ces raisons, il invite le Conseil à refuser ce projet et à investir cet argent dans les projets qui sont nécessaires et avec une plus value pour tous les habitants de Gland.
- M. Davoine: propose l'amendement suivant:
«La variante retenue pour la piscine est la proposition N° 6, avec, en sus, des jeux d'eau sur le deck extérieur, ainsi qu'une clôture extérieure afin de limiter l'accès au site. Le bassin d'apprentissage est séparé du bassin principal de manière à ce que le bassin d'apprentissage puisse avoir une température plus élevée que le bassin principal».
- M. Calabrese: la Municipalité a apporté un certain nombre de points qui améliorent la proposition précédente. Du fait que l'amendement avait déjà été voté, il est difficilement possible de revenir en

arrière et d'annuler l'amendement, c'est la raison pour laquelle il est proposé ce nouvel amendement. Merci de l'accepter.

- M. Collaud: la Municipalité présente cette variante améliorée et avec les nouveaux éléments proposés, il en ressort une convivialité entre générations car il est important d'avoir une zone de nage avec une certaine profondeur et une zone pour les enfants. La Municipalité est sensible à toutes les créations futures, il y aura près de 20 lignes d'eau supplémentaires qui vont se créer d'ici environ 6 à 7 ans. Il existe aux Perrerets une piscine destinée à tout ce qui touche à l'apprentissage, avec un fond mobile, il ne faut pas l'oublier. Avec 8 lignes d'eau, le sentiment est de dévier sur une piscine avec une utilisation trop portée sur l'aspect sportif. Concernant le subside, il faut savoir qu'il doit passer devant le Grand Conseil, libre à lui de faire son choix, puis il faudra encore travailler sur le Règlement et son Règlement d'application avant la mise en place, début 2014. Cela pourrait être cumulatif si c'était accepté et que tous les délais jouent, mais certaines personnes pensent que les piscines devraient être subventionnées que par le biais du Fonds du sport et d'autres pensent que cela devrait être subventionné par les 2, soit le Fonds du sport et l'Etat. C'est en suspens pour le moment, mais le Fonds du sport restera.
- M. Favez: précise que le projet d'origine n'est pas contesté et il est étonné qu'il faille une année au Département pour faire un Règlement, après avoir accepté une loi. Il pense que l'on peut compter sur le subventionnement cantonal en plus de celui du Fonds du sport.
- M. Collaud: entre les variantes 6 et 7, c'est 1,4 Mio de différence et Fr. 130'000.- de charges d'exploitation.
- M. Davoine: un élément n'a pas été mis en exergue, c'est que le fonds mobile de cette taille-là ne soit pas du tout fabriqué en Suisse, certes cela s'est fait ailleurs. Avec une société étrangère, cela lui paraît délicat, l'on pourrait avoir des problèmes et des coûts d'entretien supplémentaires pour quelque chose qui existe déjà aux Perrerets. Le projet de la Municipalité lui semble maintenant raisonnable et réaliste dans tout ce qu'il poursuit comme but et avec le compromis, ne pas avoir quelque chose de trop petit. Avec 8 lignes d'eau, ce serait très sportif, mais l'on ne cherche pas que cela, il n'y aurait plus que 3,50 m autour de la piscine, ce n'est pas tellement l'objectif d'une piscine de ce type. Il est favorable au projet modifié. Ne pas décider ce soir serait une erreur.
- M. Finini: comme mentionné dans le rapport complémentaire, la Commission technique a effectué quelques recherches supplémentaires à celles de la Municipalité faisant référence à une société norvégienne concernant le fond mobile. En consultant Internet, il existe aussi d'autres sociétés. L'une d'entre elles, hollandaise avec représentation en France, peut installer des fonds mobiles qui ne sont pas sur vérins, mais flottants, qui ne nécessitent pas d'arrêt d'exploitation de la piscine; l'intervention des techniciens prend un jour et sans vider l'eau. La Commission technique pense qu'un fond sur 25 m. de long est techniquement réalisable. Oui, 42% de volume d'eau en plus font plus de frais d'entretien; cela s'explique par le fait que le fond proposé par la Municipalité est un fond dégressif partant de 1,80 m pour arriver à 1,30 m. et que cela a un défaut. Avec 1.30 m. la FINA ne va pas agréer ce fond pour les compétitions, il faut au minimum 1,40 m. Un bon fond pour les compétitions est un fond constant. Le bassin d'apprentissage ne serait vraiment efficace que s'il était couplé lui-même avec un fond mobile, car si l'on veut faire des compétitions internationales, il est indispensable d'avoir un bassin de nage avec un bassin d'échauffement obligatoire, à proximité. Le bassin d'apprentissage, tel que proposé par la Municipalité, va de 0,40 m. à 1,30 m.
- Mme Corbaz: aimerait que l'on se penche sur le côté pratique d'un fond mobile, car s'il faut le changer sur demande de la clientèle, il sera vite usé et devra subir des réparations. Elle soutient l'amendement.
- M. Girardet: est sensible aux propos de M. Collaud et ceux de M. Finini ont aussi leur importance. Il ne souhaite pas que l'on retombe dans les mêmes erreurs commises aux Tuillières avec une salle de gym où il manquait 30 cm pour une homologation pour le basket et où il n'est pas possible d'organiser des championnats suisses, mais seulement des compétitions régionales. Il est vrai qu'il n'y a pas que l'aspect compétition qui compte, mais il ne faut pas oublier que lorsqu'il existe des infrastructures, des vocations se créent, voilà pourquoi le fond amovible se justifie.

- M. Genoud: la Municipalité y a pensé, mais elle ne désire pas faire uniquement une piscine de compétition. Dans la variante 6, le but est de proposer une piscine conviviale et flexible au niveau de l'utilisation. Gland a toujours été assez régional dans ses discussions, que ce soit dans tous les domaines pour essayer d'éviter l'esprit de clocher. Chéserey avait son projet et l'a fait, Versoix avait son projet effectif avec 50 m. et qui va être couvert. L'idée de faire une piscine de compétition a été vue à l'échelon régional. Avec la venue de plusieurs bassins de loisirs dans la région, il ne faut pas se couper de la compétition. Faire des compétitions en petit bassin, nécessiterait un fond de 1,80 m de profond. La Municipalité est en relation avec la Fédération suisse de natation et le répondant du Canton qui suit l'élaboration du projet. Ici, nous sommes dans l'avant-projet du crédit d'étude. Il est vrai qu'il ne faut pas oublier de faire homologuer cette piscine au moins pour des compétitions nationales; la piscine couverte de 50 m. à Versoix fera l'affaire pour les compétitions internationales. Il est indispensable de faire une piscine à disposition de toute la population et non pas une piscine uniquement pour la nage sportive.
- M. Collaud: réagit par rapport aux éléments mentionnés par M. Finini: il est dit que l'on veut faire une piscine pour les Gandois et qu'il ne faut pas regarder à l'extérieur, et là, on vient avec un bassin d'entraînement pour des compétitions internationales, il ne faut pas se tromper de vision. Le but de la Municipalité n'est pas d'avoir des compétitions internationales; elle a clairement dit qu'elle n'était pas favorable à un fond mobile et là, on glisse vers une piscine pour les sportifs, ce qui n'est pas son objectif.
- M. Vallat: ce projet est un projet phare de la législature, en adéquation avec une population et des besoins qui ne font qu'augmenter; il faut le soutenir. Les 5 variantes présentées par la Municipalité avaient toutes un fond mobile et dire aujourd'hui qu'aucune n'était faisable, cela lui pose des problèmes. En plus de la population, il fait aussi penser aux petits enfants, enfants, adolescents, adultes, écoles, clubs sportifs qui pourraient prévoir des compétitions. Le fond mobile vient en plus et c'est pouvoir offrir cette modularité, cette polyvalence que la Commission technique propose et demande de soutenir. Il a aussi été évoqué le fait qu'il n'y aurait pas assez d'espace autour des bassins, là, il fait confiance à la Municipalité de faire en sorte, dans le cadre définitif, que ces aménagements autour de la piscine puissent permettre à d'autres catégories de personnes.
- M. Calabrese: la population a montré qu'elle est sensible à tout ce qui peut se mettre en place pour lui procurer un certain nombre d'activités. En temps que parent, avec le fond mobile, il devrait toujours se poser la question de savoir si ce fond est à telle ou telle hauteur, alors que le bassin d'apprentissage sera toujours à la bonne hauteur, c'est un avantage. Il demande de soutenir cet amendement.
- M. Genoud: dans les 4 variantes avec un fond mobile proposées par la Municipalité, il n'y en a qu'une avec un fond mobile longitudinal. Sur 25 m. de long, il est possible de faire un fond mobile transversal avec pour moitié de la piscine une hauteur voulue et l'autre fixe. Le fond mobile en long a quand même été présenté sur une seule variante, mais le projet a été écarté parce qu'il n'y a pas de modularité possible pour laisser les nageurs en même temps que des non-nageurs. Après réflexions, l'on se rend compte que cela pose de gros problèmes de réalisation d'après les architectes et entreprises consultés, mais la Municipalité n'a jamais dit que c'était impossible d'avoir un fond mobile sur 25 m. de long. et elle a cherché une autre solution et c'est le bassin d'apprentissage qui est arrivé. En "montant" à 1,20 m. 3 couloirs utilisables sur les 8, sur 25 m. lui paraissait mal proportionné, mal dimensionné et l'utilisation manifestement pas flexible. Si l'on met 8 lignes, il ne reste au tour de la piscine qu'un "trottoir" de 3,50 m. pour circuler. Il faut rester réaliste et avec cet amendement ce serait une bonne solution.
- M. Uebelhart: le fond du bassin d'apprentissage n'a pas un fond à l'horizontale. Avec un fond en pente, il voit mal la pratique de bons nombre d'activités, alors que le fond mobile le permet, sachant que les activités ne sont pas les mêmes en journée ou en soirée.
- M. Genoud: toutes les possibilités seront étudiées. La Municipalité doit écouter ces idées-là et tenir compte des remarques dans le projet définitif.
- M. Favez: peut-on chiffrer la différence de prix si un fond mobile est posé dans le bassin d'apprentissage?

- M. Genoud: non pas du tout pour le moment, car avant, il faut d'abord étudier, explorer toutes les pistes, tenir compte de toutes les possibilités.
- M. Collaud: la piscine du Rocher à Nyon possède un bassin d'apprentissage et avec la petite descente, il est possible de faire passablement d'activités. La piscine des Perrerets existe, il faut aussi en tenir compte et ne pas l'oublier. 3 possibilités seront alors offertes aux Glandois; les Perrerets, le bassin d'apprentissage et la piscine de Montoly.
- La discussion est close et il est passé au vote sur l'amendement.

Décision

Le Conseil communal accepte l'amendement par 27 oui, 22 non et 9 abstentions significatives.

- La discussion générale sur le préavis est ouverte.
- M. Mawjee: on construit quelque chose pour plus de 20 ans et si on accepte un projet restreint et combiné, on ne pourra pas faire plus. Si le fond mobile nous perturbe, on pourra toujours le bloquer à la position voulue et ne plus jamais le déplacer.
- M. Calabrese: il ne faut pas voir ce projet comme redimensionné et dire que l'on peut bloquer un fond comme cela, il ne peut accepter cet argument. Il ne faut pas faire du catastrophisme, le projet tel que le propose la Municipalité est basé sur une utilisation pour la population avec plus de convivialité comparé à un projet plus destiné à la sportivité et à l'entraînement.
- M. Monachon: a le sentiment qu'il faut remettre l'ouvrage sur le métier par rapport au coût des investissements. Cette piscine va coûter à peu près Fr. 5'000.- par jour de frais de fonctionnement pour la commune, si l'on dépasse les 20 Mio. Il demande de réfléchir à cette situation et peut-être pourquoi pas trouver des investisseurs extérieurs avec un projet ambitieux sur le long terme, comprenant piscine, cinéma ou autres?
- M. Lock: avec 8 lignes d'eau et 3,50 m. de dégagement, où met-on le public lors de manifestations? Il soutient la Municipalité dans la version 6 améliorée.
- M. Monachon: nous ne sommes pas à une année près. Cela permettrait la réflexion et d'avoir des projets concrets, réalistes avec des packs complets comprenant des extérieurs et intérieurs aménagés présentés visuellement. 20 Mio, il faut les assumer.
- M. Davoine: remettre l'ouvrage sur le métier pour avoir à nouveau des discussions est illusoire, là, il faut se décider. Il ne comprend pas pourquoi cette variante ne serait pas valable pour les vingt prochaines années; la piscine des Perrerets a 30 ans, elle est toujours utile et a un fond mobile. 2 amendements s'opposent; le choix à faire est de savoir si nous voulons une piscine pour les sportifs ou une piscine pour les Glandois.
- M. Favez: les Conseillers sont perplexes et peu convaincus par le projet présenté. Le renvoi a été demandé, les Commissions se sont prononcées à nouveau. Les résultats des votes de ce soir montrent que 27 Conseillers ont accepté un élément et un oui à 25 pour l'autre. Quelle image est-ce que la démocratie peut avoir avec des votes comme ça? La solution qui s'impose à la Municipalité est de retirer son préavis et de revenir avec quelque chose de plus documenté, ainsi le Conseil pourra se prononcer en toute connaissance de cause.
- M. Barioni: demande une suspension de séance afin d'avoir un peu de temps pour discuter, vu l'importance et les enjeux financiers de ce projet.
- La suspension de séance étant soutenue par plus de 5 Conseillers, elle est accordée par le président.

Avec le départ de Mme Ahimara Buffat, le nombre de Conseillers présents passe à 60.

- La séance reprend et le président donne lecture des 2 amendements:
1° «*La variante retenue pour le projet de la piscine est la proposition N° 4, avec un fond mobile longitudinal tel que prévu dans la variante 5. La sortie sur l'extérieur se fait au travers d'un sas. Les aménagements extérieurs comprennent des jeux d'eau pour les plus petits ainsi qu'une place de jeux. La zone est clôturée. Le montant alloué au crédit d'étude est majoré de Fr. 100'000. --TTC*».

Et:

2° *«La variante retenue pour la piscine est la proposition N° 6, avec, en sus, des jeux d'eau sur le deck extérieur, ainsi qu'une clôture extérieure afin de limiter l'accès au site. Le bassin d'apprentissage est séparé du bassin principal de manière à ce que le bassin d'apprentissage puisse avoir une température plus élevée que le bassin principal».*

- Il est passé au vote.

Décision

Le Conseil communal accepte l'amendement N° 2 par 32 oui contre 18 pour l'amendement N° 1.

- La discussion générale est ouverte.
- M. Dorand: constate qu'il a fallu 2 Conseils pour arriver à choisir une variante qui fait des mécontents. A la base: un projet ambitieux de 50 m. Au final: 25 m. avec des variantes sportives ou non sportives et pour tout cela Fr. 650'000.- de dépensés en frais d'étude. Comment une ligne de plus à Gland vaut 6 Mio de plus qu'à Chésereux? Il n'a toujours pas d'explication. Avec ces 17 à 20 Mio, il y a certainement mieux à faire que de les mettre dans une piscine; par exemple: penser à améliorer les infrastructures routières ou à construire des bâtiments communaux. Il faut ouvrir les yeux et prendre la bonne décision en refusant cette piscine, il s'agit de l'argent des habitants de Gland.
- M. Calabrese: comprend que certains Conseillers soient déçus par le projet retenu qui n'est pas exactement l'image qu'ils s'en faisaient, mais le Conseil doit donner un signal fort à la population en lui montrant qu'il veut une piscine conviviale. C'est pourquoi, il faut soutenir ce projet.
- M. Finini: regrette que les arguments techniques proposés n'aient pas été retenus. Il soutient quand même l'amendement, même s'il ne l'a pas voté et souhaite qu'une piscine soit faite pour la population.

Décision

A la majorité, 5 avis contraire et 6 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 22 amendé, relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la construction d'une piscine couverte sur la parcelle N° 91 au lieu-dit «Montoly», soit:

- *d'accorder le crédit de Fr. 1'375'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude;*
- *d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 1'375'000.-.*

8. Préavis municipal N° 24 relatif à l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Coopérative d'utilité publique Cité Derrière à constituer sur la parcelle communale N° 614 au lieu-dit «Chemin de la Chavanne» pour la construction d'un bâtiment locatif plurigénérationnel.

- M. Freuler, rapporteur de la Commission technique lit le vœu et les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée, le Conseil communal décide d'autoriser la Municipalité à constituer sur la parcelle communale N° 614 au lieu-dit «Chemin de la Chavanne» un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Coopérative d'utilité publique Cité Derrière pour la construction d'un bâtiment locatif plurigénérationnel.

9. Préavis municipal N° 25 relatif à l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à constituer sur la parcelle communale N° 4233 (Plan de quartier «Communet-Borgeaud) pour la construction d'un bâtiment d'habitations collectives (B2.4).

- M. Freuler, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- Mme Monney: la Municipalité n'est pas encore en mesure de donner le nom de l'investisseur. Le choix définitif, après audition, n'a pas été pris; il reste quelques détails à affiner. C'est important pour la commune qui va être liée pendant 75 ans à un investisseur et il est indispensable d'avoir de bonnes relations.
- M. Favez: dans ces circonstances, la Municipalité aurait dû proposer de suspendre la discussion sur ce préavis et le représenter au prochain Conseil, lorsque l'investisseur sera connu. Il est souhaitable de privilégier, pour l'investisseur, une coopérative comme pour le préavis 24 et de surseoir notamment aux redevances, il espère que l'on pourra en discuter le moment voulu. Il n'est donc pas possible de se prononcer ce soir et il propose le renvoi.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, le Conseil communal décide de renvoyer le préavis N° 25 à la prochaine séance.

PREMIERE LECTURE

10. Préavis municipal N° 27 relatif aux modifications du Plan d'extension partiel (PEP) "Villa Prangins – La Crique" et son règlement.

- La séance est agendée le 19 septembre 2012 à 20h00 et c'est la Commission du Plan de zones qui est chargée de rapporter sur cet objet.
- La discussion est ouverte.
- M. Favez: il y a coïncidence de date et de lieu pour deux Commissions.
- M. Genoud: il est vrai qu'il s'agit du même jour. Une autre salle sera trouvée pour la deuxième Commission qui en sera avertie.
- M. Uebelhart: il est réjouissant de voir fleurir des sentiers pédestres publics en direction du lac. Ce PEP a-t-il un lien avec le PPA La Crique et son acceptation peut-elle remettre en cause la décision populaire suite au référendum? Son acceptation par la suite cautionnera-t-elle l'ouverture à la possibilité d'autres constructions de bâtiments importants qui contribueraient au mitage du territoire dans une zone excentrée et peu propice à ce genre de développement?
- M. Gallay: l'on voit un chemin en zigzag partant du refuge en direction du lac où des gens se baignent; y aurait-il moyen d'inclure dans cette étude la possibilité d'avoir un accès au lac dans un endroit où l'on puisse se tenir et profiter de l'occasion pour rendre le chemin plus connu et accessible, d'autant plus qu'il y aura un parking que l'on pourra sans doute partager avec le golf?
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

11. Préavis municipal N° 28 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'étude d'avant-projet du nouveau passage inférieur piétons – deux-roues légers à la gare CFF.

• La séance est agendée le 19 septembre 2012 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Yves Clerc, UDC. *Membres:* Samuel Freuler, GdG, - Manfred Schumacher, GdG
Catherine Labouchère, PLR – Jacques Carpentier, Soc, - Jean-Marc Waeger, Soc, -
Patrick Uebelhart, Vert.

+ la Commission des Finances.

- La discussion est ouverte.
- M. Waeger: il serait souhaitable d'avoir des informations concernant l'accès Sud afin d'avoir une certaine cohérence avec ce passage et ce qui sera fait dans le futur au sud de la gare. Il ne faudrait pas avoir un passage qui débouche au milieu de nulle part. L'emplacement de l'ascenseur ne semble pas adéquat.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. Préavis municipal N° 29 relatif au nouveau règlement communal sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets.

• La séance est agendée le 18 septembre 2012 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Moritz de Hadeln, Vert. *Membres:* Cyril Gallay, GdG, - Evan Lock, GdG –
Olivier Moulin, GdG – Christine Biaggio, PLR – Lino Finini, PLR – Jean-Michel Favez, Soc, -
Anita Waeber, Soc – Jean-Daniel Grandjean, UDC.

+ la Commission des Finances.

- La discussion est ouverte.
- M. Calabrese: parmi les mesures d'accompagnements, qu'est-il prévu pour les Ecopoints? Va-t-on rajouter des petites bennes pour collecter plus de déchets? Est-il prévu de mettre à disposition un certain nombre de sacs pour les mamans de jour gardant les petits enfants?
- M. de Hadeln: le Règlement type était disponible dès mai 2012, pourquoi ce préavis arrive-t-il si tard alors que d'autres communes ont déjà pris des décisions et que se passerait-il en cas de refus de ce préavis?

La Municipalité répondra à la Commission concernant les conséquences du refus du préavis.

- M. Favez: trouve ce préavis insuffisant avec l'impression de prendre par le mauvais bout la possibilité donnée aux citoyens de trier et de leur faire payer. Exemple Nyon dont le préavis est accompagné d'une demande de crédit de 2,8 Mio pour mettre des mesures d'accompagnement techniques qui facilitent aux citoyens le tri de leurs déchets avec un nombre important d'Ecopoints, cela est déjà prévu et c'est un tout. Dans le préavis proposé, il est dit que l'on mettra par la suite des Ecopoints en place. Dès le 1^{er} janvier 2013, pour une famille de 4 personnes le montant à payer s'élèvera à Fr. 470.- en comptant les taxes plus deux sacs de déchets par semaine; il s'agit d'une somme trop importante pour la présenter telle quelle sans des mesures sérieuses d'accompagnement. Cette somme pourrait être réduite, dès le moment où les gens auront pris l'habitude de trier, mais il faut les aider à trier dès le début. Ces taxes-là sont antisociales et l'on entend par-ci par-là qu'il faudra bien compenser une taxe payée par le biais d'une taxe au poids et une taxe fixe sur les déchets par une baisse d'impôts. Pour une baisse d'impôts, il faut connaître la valeur du point d'impôts et le nombre d'habitants. Pour Gland, cela correspondrait à une baisse d'environ 3 points, en réalité moins de 2 points après renseignements. Exemple calculé sur la base de 3 points pour un revenu imposable de Fr. 60'000.- donnerait une diminution d'impôts de Fr. 90.-. Augmentation d'un côté: Fr. 468.- avec les taxes proposées, diminution de l'autre côté pour compenser: Fr. 90.-; avec 2 points ce serait encore moins. En faisant le même calcul avec Fr. 100'000.- de revenu imposable avec 3 points de baisse, on arrive à Fr. 120.- toujours pour la même famille. Les lois fédérales et cantonales imposent ce passage à

la taxe et les mesures d'accompagnement proposées dans le préavis ne vont pas assez loin. Certaines communes ont avancé des solutions de remboursement de la taxe comme par exemple, Lausanne qui prévoit que le montant prélevé soit déduit ensuite de la facture d'électricité; Morges prévoit que les montants payés par les taxes soient remboursés à la population sous la forme de bons Mobilis. Cela a le double avantage d'inciter les gens à trier, car plus ils trient, moins ils auront à payer et plus ils vont recevoir en fait de remboursement de la part de la commune. Avec ce préavis, il n'est pas possible d'accepter les taxes sous cette forme-là. Les commissaires sont invités à réfléchir à des solutions alternatives.

- M. Dorand: que fera-t-on avec les poubelles publiques dans lesquelles l'on trouve toutes sortes de déchets?
- M. Marandola: sur quelles bases sont calculées les taxes de base de Fr. 65.- par habitant et de Fr. 200.-par entreprise? Une taxe unique pour le petit commerce ou pour une grande surface ne lui paraît pas très correcte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. Préavis municipal N° 30 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2013.

- La Commission des Finances est chargée de rapporter sur cet objet.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

14. Préavis municipal N° 31 relatif à l'initiative communale demandant «La gratuité des transports publics pour tous les enfants scolarisés à Gland».

- La séance est agendée le 18 septembre 2012 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:
Premier membre: Maëlle Meigniez, GdG. *Membres*: Myriam Grandjean, GdG – Carol Petipierre, GdG - Jean-Marc Jaquier, PLR – Jacques Tacheron, PLR – Muriel Favez, Soc, - Stella Motta Larrivé, Soc – Célia Maeder, Vert – Serge Regazzoni, UDC.
+ la Commission des Finances.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

15. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Martial Cosandier «Pour une politique énergétique responsable».

- La séance est agendée le 24 septembre 2012 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:
Premier membre: Marc-Antoine Senn, Soc. *Membres*: Line Gilliland, GdG – Emilie Chitra, PLR – Martial Cosandier, Vert, – Jean-Daniel Grandjean, UDC.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

16. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Jean-Marc Guibert «Demandant à la Municipalité une installation ciblée de caméras de vidéosurveillance dans le périmètre de la nouvelle place de rencontre de la gare, afin de rassurer et d'augmenter la sécurité de nos citoyens et d'éviter les déprédations récurrentes du mobilier urbain».

- M. Tacheron, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant à l'unanimité de ses membres présents de refuser la prise en considération de la motion Guibert si elle n'est pas transformée en postulat par son auteur ou par le Conseil communal. Dans ce cas seulement et à l'unanimité également, la Commission soutiendra le postulat.
- La discussion est ouverte.
- M. Di Felice: en l'absence de M. Guibert, pour raisons médicales, lit la déclaration de ce dernier: «*Suite au rapport de la commission du 20 août 2012, qui était chargée d'étudier la prise en considération de ma motion demandant à la Municipalité une installation ciblée de caméras de vidéosurveillance dans le périmètre de la nouvelle place de rencontre de la gare, afin de rassurer et d'augmenter la sécurité de nos citoyens et d'éviter les déprédations récurrentes du mobilier urbain, au vu du refus de la dite commission de la prendre en considération et en raison de mon absence devant le présent conseil due à mon hospitalisation, je, soussigné, Jean-Marc Guibert, donne et délègue les pleins pouvoirs à M. Maurizio Di Félice, Président de la section UDC Gland, afin qu'il me représente et parle en mon nom, afin de transformer ma motion en Postulat*». Donc, M. Guibert souhaite que sa motion soit transformée en postulat.
- La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, le Conseil communal accepte la prise en considération du postulat de M. Guibert, demandant à la Municipalité une installation ciblée de caméras de vidéosurveillance dans le périmètre de la nouvelle place de rencontre de la gare, afin de rassurer et d'augmenter la sécurité de nos citoyens et d'éviter les déprédations récurrentes du mobilier urbain

17 Nomination d'un membre à la Commission du Plan de zones.

- Au nom du groupe socialiste, M. Waeger présente la candidature de Mme Anita Waeber.
- Il n'y a pas d'autres propositions. La candidature est soumise au vote, à main levée, comme l'autorise notre règlement.

Résultat

A une large majorité, sans avis contraire et 1 abstention signifiée
Mme Waeber est élue à la Commission du Plan de zones.

18. Nomination d'un/e délégué/e au Conseil intercommunal du Conseil régional.

- Au nom du groupe socialiste, M. Waeger présente la candidature de M. Jacques Carpentier.
- Il n'y a pas d'autres propositions. La candidature est soumise au vote, à main levée, comme l'autorise notre règlement.

Résultat

A une large majorité, sans avis contraire et 1 abstention signifiée
M. Carpentier est élu délégué au Conseil intercommunal du Conseil régional.

19. Nomination d'un/e délégué/e au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC).

- Au nom du groupe PLR, M. Tacheron présente la candidature de M. Christian Gander.
- Il n'y a pas d'autres propositions. La candidature est soumise au vote, à main levée, comme l'autorise notre règlement.

Résultat

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention

M. Christian Gander est élu délégué au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC).

20. Divers + propositions individuelles


- M. Di Felice: invite à visiter le fortin de la "Villa Rose" les 29 et 30 septembre lors des journées portes ouvertes, déjà mentionnées dans les communications de Mme Monney. Seront présentés les travaux importants de rénovation effectués ces dernières années, le dossier pédagogique du Canton de Vaud et une rétrospective du nettoyage du Sentier des Toblerones.
- M. de Hadeln: des aménagements sont entrepris à la Salle communale pour améliorer le système des micros ainsi que le WIFI. Sachant que cette salle est aussi occupée par d'autres utilisateurs ne serait-il pas opportun d'en profiter pour y installer une boucle magnétique à l'intention des malentendants et faire aussi de même au Théâtre de Grand-Champ comme cela se fait dans de nombreuses salles de spectacles? Seul le Temple et la "Villa Rose" sont équipés de ce câble en cuivre qui, entourant la salle, permet par induction d'obtenir le son directement de sa source pour les porteurs d'appareils auditifs. Une telle installation, selon la Fondation romande des malentendants, ne coûterait que quelques milliers de francs par salle, une somme largement dans les compétences de la Municipalité.
- M. Genoud: la salle de conférence de Montoly 2 est aussi équipée d'une boucle et à chaque occasion une telle installation sera mise en place. La Municipalité prend note des remarques et tiendra le Conseil au courant.
- M. Favez: propose que la Municipalité et le bureau du Conseil étudie une modification des heures d'ouverture des bureaux de vote lors de votations afin de rendre les résultats plus rapidement. La Confédération attend les résultats des cantons et à chaque fois qu'une commune a du retard cela pose un certain nombre de problèmes. Il doit être possible de décaler d'une heure cette ouverture comme cela se fait déjà dans bien des communes. Autre proposition: étudier la possibilité d'avoir un délai plus important entre le moment où l'on traite les préavis en 1^{er} débat et le moment où on les traite en 2^e débat. Avoir au moins un Conseil communal entre les 2 débats, ce qui faciliterait l'organisation des uns et des autres.

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle les votations fédérales du 23 septembre et donne rendez-vous au 11 octobre à 19h30 pour la prochaine séance du Conseil communal, puis il clôt celle de ce soir.

La séance est levée. Il est 22h50.

Pour le bureau de Conseil communal:

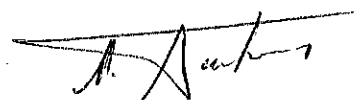
Le président:



Michael Rohrer



La secrétaire:



Mireille Tacheron

